

**ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION  
DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES  
CONCOURS EXTERNE  
SESSION 2016  
EPREUVE DE QUESTIONS**

**ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :**

**Un questionnaire de trois à cinq questions destinées à vérifier les connaissances du candidat dans la spécialité choisie au moment de l'inscription.**

Durée : 3 heures

Coefficient : 3

**SPECIALITE : ARCHIVES**

**À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :**

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni votre numéro de convocation, ni signature ou paraphe.
- ♦ Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) **autre que celles figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier** ne doit apparaître dans votre copie.
- ♦ Seul l'usage d'un stylo à encre soit noire, soit bleue est autorisé (bille non effaçable, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou pour souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 2 pages.

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend  
le nombre de pages indiqué.

S'il est incomplet, en avertir un surveillant.

## QUESTIONS

*Les questions peuvent être traitées dans l'ordre qui vous convient, mais doivent être clairement identifiées par leur numéro.*

**Question n° 1** : Que recouvre le concept d'archivage numérique pérenne ? En quoi est-ce vraiment différent de la sauvegarde sécurisée ? (8 points)

**Question n° 2** : Quels sont les principaux changements induits par la publication du « cadre méthodologique pour l'évaluation, la sélection et l'échantillonnage des archives publiques » en juillet 2014 ? (4 points)

**Question n° 3** : Quelle est la réglementation en matière d'externalisation des archives publiques en France ? (4 points)

**Question n° 4** : Quels types d'animations peut mettre en place un service d'archives afin de toucher le public des scolaires ? (4 points)